



ORGON

LA GAZETTE

N°5 FÉVRIER 2023



Chères Orgonnaises, chers Orgonnais,

Une nouvelle année s'annonce avec son cortège de bonnes et mauvaises nouvelles.

La hausse des prix de l'énergie, le conflit en Ukraine qui s'enlise, les mouvements sociaux liés à la réforme des retraites sont autant de sujets qui assombrissent notre quotidien.

Mais le début d'année est aussi synonyme de bonnes résolutions et d'espoir. L'équipe municipale et les agents feront tout leur possible (dans la limite

des moyens financiers et humains) pour améliorer votre quotidien.

Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire lors de la cérémonie des vœux, de beaux projets voient le jour. La présence du camion piscine dans la cour de l'école primaire pour apprendre à nager à nos petits, l'ouverture de l'agence postale communale pour pallier la fermeture du bureau de poste, les travaux du nouveau poste de police municipale ou l'ouverture des jardins communaux sont autant de beaux sujets que vous retrouverez dans cette gazette.

Ne laissons pas le pessimisme envahir nos cœurs, soyons positifs et engageons-nous au quotidien pour faire de notre village un lieu de paix et de partage où chacun doit trouver sa place et son bonheur.

Je vous souhaite une très bonne année 2023, Santé, bonheur et réussite dans tous vos projets.

Serge Portal

Edito p. 1

Ma Mairie p. 2-3

Travaux p. 4-5

Bien vivre dans ma ville p. 6-13

Agriculture p. 13

Jeunesse p. 14-15

Action sociale p. 16-17

Culture p. 18-23

Etat-civil p. 24

Directeur de publication : Serge PORTAL
Comité de rédaction : Commission Communication
Conception graphique : Imprimerie Color Alpilles
Impression : Imprimerie Lacroix - 1400 exemplaires
Mairie d'Orgon, Place de la Liberté, 13660 Orgon



Pour vous accompagner dans vos démarches, plusieurs partenaires et associations proposent des permanences sur la Commune.

LES PERMANENCES À ORGON

A.D.M.R

Permanences le lundi, mercredi et jeudi de 14h00 à 17h15, le mardi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h15 et le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 à la Médiathèque. 04.90.50.75.20.

Architecte conseil du CAUE 13

Permanences le 1^{er} mercredi du mois sur rendez-vous de 9h00 à 12h00 en Mairie. 04.90.73.00.01.

Assistante sociale du Conseil Départemental

Permanences le jeudi matin sur rendez-vous dans les bureaux situés au 1 chemin des Aires. Secrétariat : 04.13.31.03.50.

ATOL psychologue

Permanences le mardi de 13h30 à 17h00 au premier étage des locaux de Familles Rurales situés dans le bâtiment de la crèche Le Relais des Bambins.

Delta Sud - Communiquer pour s'intégrer

Permanences le lundi et le jeudi de 9h00 à 12h00 dans les locaux de l'EVS.

Maison des adolescents - M. TERRIER

Permanences le lundi de 16h00 à 18h00 à la Médiathèque et le mercredi de 13h00 à 16h00 dans les locaux de l'EVS. 04.78.41.38.76.

Mission locale - Mme SABUCO

Permanences le 1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois de 14h00 à 16h15 dans les bureaux situés au 2 chemin des Aires. 04.90.73.05.22.

Numérique - Aide individuelle et ateliers collectifs

Les conseillers numériques de Terre de Provence accueillent désormais les usagers sur tout le territoire de la communauté d'agglomération.

Permanences le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 à la Médiathèque. Renseignements et prise de rdv : M. Amine MOQTAD, 06.22.54.42.72 / conseilnumerique@terredeprovence-agglo.com

Pôle Formation Pays d'Arles

Permanences le mardi de 14h00 à 17h30 à la Médiathèque.

Avocat - Conseil départemental de l'Accès au droit

Permanence le 2^{ème} lundi du mois, tous les deux mois, sur rendez-vous de 9h00 à 12h00 en Mairie. 04.90.73.00.01.

L'accès au droit consiste à permettre à toute personne, sans condition de ressources, de connaître ses droits et obligations en dehors de toute procédure contentieuse et de bénéficier des moyens de les faire valoir ou de les exécuter, lors d'une première consultation gratuite et confidentielle avec un professionnel du droit.

Liste des permanences sur l'ensemble des communes du département des Bouches-du-Rhône.

Avocat - Ordre des avocats de Tarascon

Permanences le 2^{ème} lundi du mois sur rendez-vous de 9h00 à 12h00 en Mairie. 04.90.73.00.01.

CIDFF (Centre d'Information sur les droits des femmes et les familles)

Permanences le 3^{ème} vendredi du mois, tous les deux mois, sur rendez-vous de 14h00 à 16h00 dans les bureaux situés au 2 chemin des Aires. 04.90.93.47.76.

Consultations pour les nourrissons P.M.I.

Permanences le 2^{ème} et 4^{ème} lundi du mois sur rendez-vous de 9h00 à 12h00 dans les bureaux situés au 1 chemin des Aires. 04.13.31.03.50.

LES PERMANENCES EXTÉRIEURES

Assistante sociale M.S.A.

Permanences téléphoniques et prise de rendez-vous le mardi de 14h00 à 16h00 à Marseille. 04.91.16.58.39.

C.A.R.S.A.T. du Sud Est

Permanences sur rendez-vous. 39 60.

Contrôleur M.S.A.

Permanences le mardi, le mercredi et le jeudi de 9h00 à 12h00 Avenue Robert Marignan à Châteaurenard. 04.90.94.84.32.

Espace Info Énergie

Permanences le mercredi de 13h30 à 16h30 au service urbanisme de Châteaurenard. 04.90.96.43.86.

Conseiller juridique - Maison de la Justice et du Droit

Permanences le lundi de 14h00 à 17h00 à Salon-de-Provence. 04.90.45.32.80.

Médiateur

Permanences le lundi et le mardi de 9h00 à 12h00 à la Mairie d'Aix-en-Provence. 04.42.91.93.95.

Permanences le jeudi toute la journée à la Mairie de Salon-de-Provence. 04.90.45.32.80

SUIVRE L'ACTUALITÉ DE VOTRE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

Sites internet

Pour recevoir tous les bons plans et les actualités : abonnez-vous aux newsletters de la communauté d'agglomération et l'Office de tourisme intercommunal sur terredeprovence-agglo.com et sur myterredeprovence.fr. (en bas de la page d'accueil).

Réseaux sociaux

Retrouvez votre agglo et votre Office de Tourisme sur Facebook et Instagram. N'attendez plus et devenez ambassadeur de votre territoire : likez, partagez et abonnez-vous à ces deux pages avec le [#terredeprovencetourisme](https://www.instagram.com/terredeprovencetourisme).

Terre de Provence, toute la Provence en une terre !
[#terredeprovencetourisme](https://www.instagram.com/terredeprovencetourisme)



RÉTROSPECTIVE DES TRAVAUX 2022 EN PHOTO



RÉFECTION DE L'AUTEL DE NOTRE-DAME-DE-BEAUREGARD

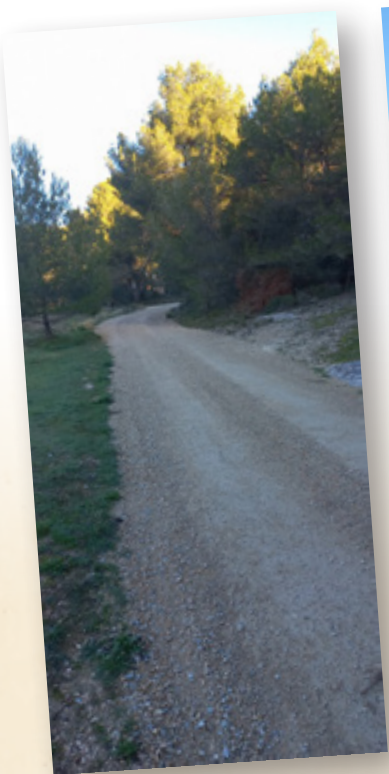


SÉCURISATION DU SITE DE BEAUREGARD



TRAVAUX AUX ÉCOLES





**DÉPLOIEMENT
DE LA
VIDÉOPROTECTION**



ILLUMINATIONS DE NOËL



**RÉFECTION
DES VOIRIES**



**FLEURISSEMENT
DU VILLAGE**



AMÉNAGEMENT DES CIMETIÈRES ET POSE D'UN NOUVEAU COLOMBARIUM



**RÉFECTION DE
L'ACCUEIL DE
LA MAIRIE**



**RÉNOVATION DES
BANCs DU STADE
TABERNER**

LA POSTE D'ORGON SE TRANSFORME EN POINT DE SERVICES LA POSTE AGENCE COMMUNALE

Le bureau de poste d'Orgon, situé 2 av. du lieutenant-colonel Noël Reynaud, a fermé ses portes le 30 décembre pour devenir La Poste Agence Communale.

La Poste Agence Communale d'Orgon a ouvert officiellement ses portes mardi 10 janvier 2023 à la mairie d'Orgon, Place de la liberté - 13660 ORGON (rez-de-chaussée du bâtiment annexe).

Cette Agence Communale est votre nouveau lieu de proximité pour les opérations postales. Les habitants d'Orgon peuvent y acheter leurs timbres, enveloppes Prêt-à-Poster et emballages Colissimo. Ils ont également la possibilité de déposer leurs envois postaux y compris les recommandés et de retirer leurs objets en instance.

Les clients de La Poste Agence Communale d'Orgon pourront également trouver l'ensemble des services de La Poste et de La Banque Postale à proximité à La Poste de Plan d'Orgon, Eyguières et Sénas !

LA POSTE AGENCE COMMUNALE – ORGON

La Mairie d'Orgon - Place de la liberté - 13660 ORGON

Lundi : 13h30-16h30

Mardi : 8h30-12h

Mercredi : 8h30-12h

Jeudi : 13h30-16h30

Vendredi : 8h30 – 12h

Les bureaux de Poste les plus proches :

LA POSTE PLAN D'ORGON

335 Rte de Cavaillon, 13750 PLAN-D'ORGON

Mardi à Vendredi : 8h30 - 12h

Samedi : 8h30 - 12h30

LA POSTE EYGUIÈRES

16 Fbg Reyre, 13430 EYGUIÈRES

Lundi à Vendredi : 9h - 12h et 14h -17h

Samedi : 9h - 12h

LA POSTE SÉNAS

29 Pl. Auguste Jaubert, 13560 SENAS

Lun, Mar, Jeu, Ven : 9h - 12h et 14h -17h

Mer et Sam : 9h - 12h

Pour tout renseignement sur les services de **La Poste** : **36.31**

Pour tout renseignement sur les services de **La Banque Postale** : **36.39**



MISE EN PLACE D'UN PERMIS DE LOUER DANS LE CENTRE HISTORIQUE D'ORGON

Pour lutter contre l'habitat indigne, Terre de Provence Agglomération met en place la demande d'autorisation de mise en location : le « permis de louer ». Chaque propriétaire d'un bien à la location situé dans les cœurs de ville de Barbentane, Cabannes, Châteaurenard, Orgon et Rognonas devra déposer une demande en cas de première mise en location ou de changement de locataire depuis le 1^{er} novembre 2022.

Pourquoi ?

Créé par la loi ALUR du 24 mars 2014, ce dispositif permet de contrôler l'état du parc locatif pour lutter contre les situations d'insalubrité et contre les marchands de sommeil.

Il présente plusieurs intérêts :

- Constituer un label de qualité du logement pour le propriétaire,
- Assurer un logement digne aux locataires,
- Lutter contre les marchands de sommeil,
- Améliorer la qualité globale du parc,
- Contribuer à l'attractivité du territoire.

Qui est concerné ?

Le permis de louer concerne tous les propriétaires d'un logement en location à usage de résidence principale, vide ou meublé, situé dans les périmètres définis par la communauté d'agglomération.

Sont exclus les renouvellements ou avenants de contrats, les locations touristiques, les baux commerciaux, les logements de fonction, ainsi que les logements mis en location par un organisme de logement social ou qui bénéficient d'une convention avec l'ANAH.

Comment ?

1. Vérifier si votre logement est concerné.
2. Télécharger le formulaire CERFA n°15652*01 sur le site : <https://www.terredeprovence-agglo.com/Le-permis-de-louer-mode-d-emploi>
3. Déposer votre demande à l'accueil de la mairie sur laquelle se situe le bien ou par courriel habitat-location@terredeprovence-agglo.com, avec les pièces suivantes :

- Le CERFA complété,
- Le dossier de diagnostic technique du logement composé :
 - ✓ du diagnostic de performance énergétique (DPE),
 - ✓ de l'état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz,
 - ✓ du constat des risques d'exposition au plomb (CREP),
 - ✓ de l'état sur l'amiante,
 - ✓ de l'état des risques naturels et technologiques.

Le permis de louer permet un contrôle des obligations légales en matière de contrats de location, qui s'appliquent sur tout le territoire national. Chaque propriétaire a l'obligation de fournir le diagnostic technique du logement au futur locataire à la signature du bail.

Quelles suites ?

À la suite de votre demande, un technicien de Soliha Provence prendra contact avec vous pour organiser la visite du logement.

Lors de la visite, son état sera évalué à l'aide d'une grille de critères portant sur la sécurité et la salubrité du bien sur la base des textes réglementaires en vigueur.

Plusieurs décisions peuvent être rendues, qui vous seront communiquées dans un délai d'un mois suivant le dépôt de votre dossier.



- L'autorisation : la visite du bien n'ayant révélé aucune anomalie, le permis de louer est délivré pour une durée de deux ans.
- L'autorisation avec réserves : la demande est acceptée, sous réserves que des travaux mineurs soient réalisés avant la mise en location. En effet, des désordres mineurs ont été relevés lors de la visite technique. Les travaux devront être réalisés dans un délai de trois mois suite à la réception du recommandé avec avis de réception. Il sera nécessaire de fournir des justificatifs de la bonne exécution des travaux (photos, factures...).
- Le refus : en cas de manquement pouvant porter atteinte à la santé ou à la sécurité des occupants, Terre de Provence Agglomération opposera un refus à la demande par recommandé avec avis de réception. Il sera demandé au propriétaire de déposer une nouvelle demande dès lors que les travaux prescrits auront été effectués.

La location d'un bien en dépit d'une décision de refus expose le bailleur à une amende pouvant aller jusqu'à 15 000 €.

De la même manière, si le propriétaire n'a pas déposé de demande d'autorisation avant la mise en location de son bien après la date d'entrée en vigueur du dispositif,



celui-ci s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 5 000 € (15 000 € en cas de récidive).

C'est le Préfet qui met en demeure les propriétaires contrevenants et ordonne le paiement des amendes, dont le produit est reversé à l'ANAH.

Informations complémentaire :

Service Urbanisme/Foncier/Habitat

Terre de Provence Agglomération

Chemin Notre Dame, 13630 EYRAGUES

Tél. : 04 32 61 06 16

Mail : habitat-location@terredeprovence-agglo.com

EMBELLIR LES FAÇADES ET PAYSAGES DE PROVENCE

Embellir les façades et les paysages de Provence, tel est l'objectif de l'opération façades initiée par la commune, aidée par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et accompagnée par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône.

Ainsi, la commune d'Orgon a décidé d'accorder une subvention à ses habitants pour la rénovation de leurs façades. Cette aide doit s'inscrire dans un cadre réglementaire départemental défini avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône et représenter pour le particulier un montant de 50% du montant des travaux dans la limite d'un coût plafond au m² (200€/m² pouvant être porté à 300€/m² selon la complexité technique ou architecturale de la rénovation).

Les objectifs de ce dispositif :

- Inciter à un ravalement raisonné, respectueux des caractéristiques architecturales du patrimoine bâti de la commune et ainsi de contribuer à la pérennisation du bâti,
- Préserver et développer les savoir-faire des artisans en matière de techniques de restauration dites traditionnelles,
- Faciliter et encourager la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat dans l'ancien.

En conjuguant plus-value du patrimoine privé et réhabilitation du centre ancien, les ravalements de façades contribuent à l'amélioration du cadre de vie et du paysage urbain et valorisent l'image de la commune dans son ensemble.

Comment bénéficier de cette aide ?

Pour pouvoir bénéficier de cette aide, la façade à rénover doit être située dans le périmètre d'intervention, disponible sur demande au service Urbanisme de la Mairie.

La subvention opération façades est cumulable avec toute autre aide de droit commun (ANAH, Caisses de retraites, crédit d'impôt pour la transition énergétique, éco prêt à taux zéro, dispositif éco-rénov du CDI3, Fondation du Patrimoine, etc.), sans toutefois dépasser le montant définitif des travaux et études.

Le versement des subventions par la commune est subordonné au contrôle des travaux par l'équipe opérationnelle compétente, à la présentation des autorisations administratives et des justificatifs de dépenses correspondantes et au respect par le bénéficiaire des prescriptions architecturales et techniques.

Le ravalement de ma façade en 15 étapes :

Je mets au point mon projet de ravalement :

1. Je prends contact avec le service Urbanisme qui me remet le règlement et les recommandations architecturales et techniques de l'opération façades.
2. Je prends rendez-vous avec l'architecte-conseil du CAUE13 : [cliquez ici](#).
3. L'architecte-conseil du CAUE13 réalise en ma présence une visite sur place et rédige une fiche de ravalement.
4. La commune me remet la fiche de ravalement.
5. Je fais établir le(s) devis par le ou les entreprise(s) de mon choix sur la base de la fiche de ravalement.

J'obtiens les autorisations :

6. Je dépose :
 - une déclaration préalable (ou permis de construire) auprès des services concernés,
 - une demande de subvention opération façades auprès de la mairie.
 7. Le Maire accorde la déclaration préalable (ou le permis de construire).
- Le comité de pilotage de l'opération façades instruit ma demande de subvention.
8. Le Maire notifie :
 - l'arrêté d'autorisation à effectuer les travaux,
 - l'accord et le montant de la subvention opération façades.

Je réalise les travaux :

9. J'avise le service d'urbanisme de la date de commencement des travaux.
10. Je démarre les travaux de ravalement.
11. L'architecte-conseil du CAUE13 ou l'architecte des bâtiments de France dans les secteurs protégés examine les échantillons de revêtements et de couleurs réalisés sur la façade par l'entreprise.
12. J'informe la commune de l'achèvement des travaux et dépose une DAACT (Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux).

La commune me verse la subvention :

13. L'architecte-conseil du CAUE13 vérifie sur place la bonne exécution des travaux conformément à la fiche de ravalement.
14. Je remets à la commune les factures acquittées et mon relevé d'identité bancaire (RIB) et sollicite le versement de la subvention opération façades.
15. La commune effectue le versement de la subvention.

LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL : HABITER MIEUX EN TERRE DE PROVENCE

Dans le cadre de sa compétence en matière d'équilibre social de l'habitat, concernant notamment l'amélioration du parc immobilier bâti et les actions en faveur du logement social, la communauté d'agglomération Terre de Provence a lancé la mise en œuvre d'un Programme d'Intérêt Général (PIG).

D'une durée initiale de trois ans, ce PIG a vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire intercommunal afin d'apporter à l'ensemble des propriétaires, occupants ou bailleurs, un accompagnement technique, administratif et financier pour l'amélioration de leur logement, sans distinction de localisation.

Embellir le cadre de vie des habitants, effectuer des économies d'énergie, réduire le reste à charge des propriétaires qui envisagent de rénover leur logement tout en simplifiant leurs démarches administratives et favoriser les investissements sur le territoire, tels sont les effets attendus du dispositif porté par la communauté d'agglomération « Habiter mieux en Terre de Provence ».

Près de 6 millions d'euros sont engagés à destination des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs du territoire, sans distinction de localisation. Pour cela, la communauté d'agglomération investit plus de 600 000 € et a pu mobiliser différents partenaires financeurs, à savoir l'Agence nationale de l'habitat (4 millions d'euros), la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (175 000 €), le Département des Bouches-du-Rhône (285 000 €) et les treize communes membres à hauteur de 434 400 €.

Lever les freins à la rénovation grâce à un accompagnement de proximité et de qualité

Au-delà de ces aides aux travaux, Terre de Provence et l'Agence Nationale de l'Habitat financent, pendant les trois années du dispositif, l'accompagnement technique, administratif et financier d'un opérateur spécialisé, dont le rôle est de conseiller

les propriétaires éligibles de bout en bout de leur projet. Pour cela, celui-ci vient à votre rencontre, dans les locaux de votre mairie, lors de permanences organisées une fois par mois auxquelles vous pouvez vous présenter sans rendez-vous (voir le calendrier ci-dessous).

Trois objectifs sont poursuivis :

- l'amélioration de la performance énergétique (isolation, système de chauffage ou de production d'eau chaude...),
- l'adaptation du logement à la perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap (installation d'un monte-personne, de barres d'appui, protection de murs et de portes...),
- tous travaux pour l'amélioration d'un logement à louer.

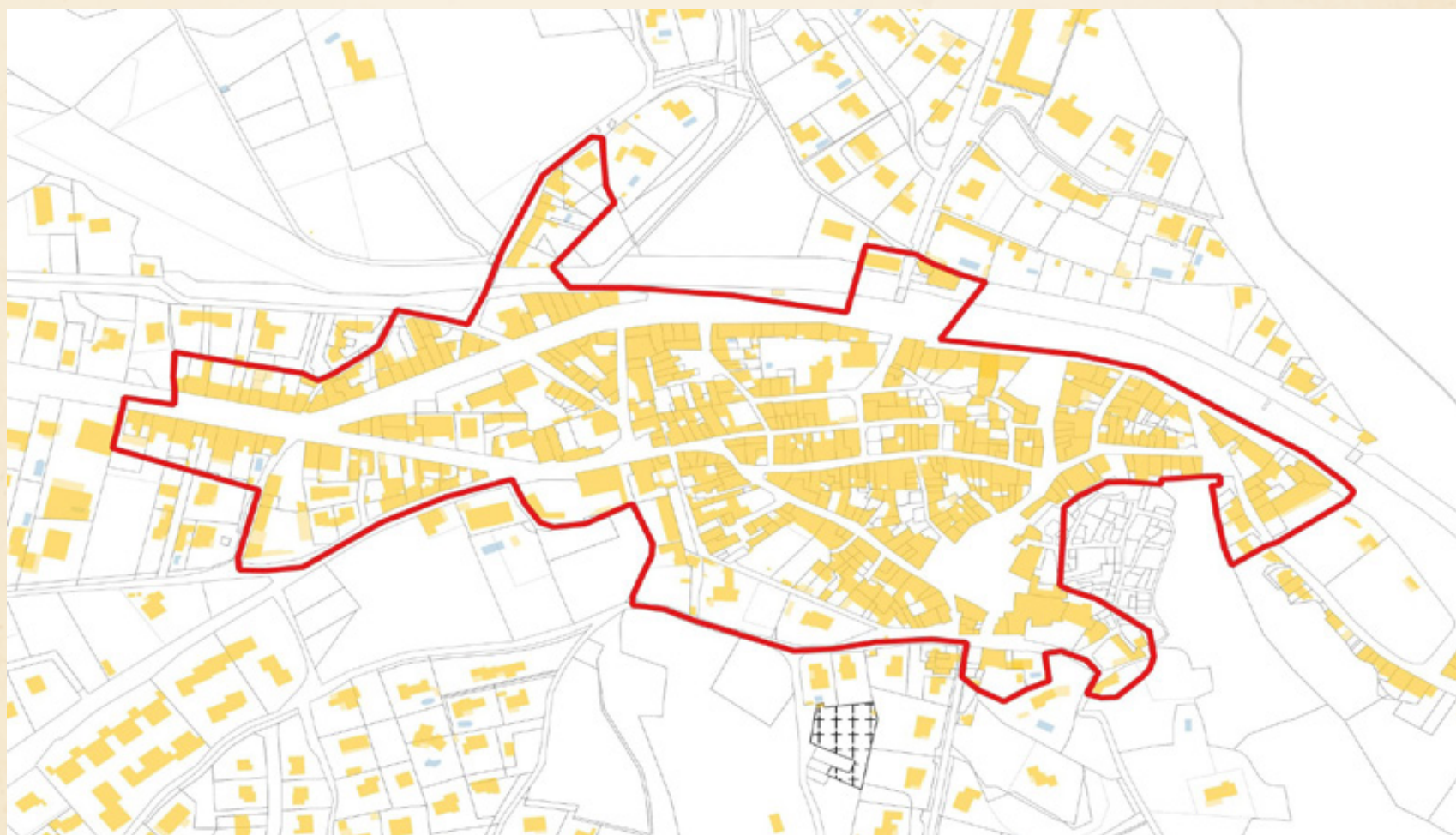
Orgon : une commune avec secteur d'intervention renforcée

Pour votre commune, les objectifs sont complétés par une intervention spécifique au centre ancien afin de favoriser les travaux lourds contre les situations d'insalubrité, de péril, de moyenne et de grande dégradation.

Fin 2021, la Mairie d'Orgon a validé les aides financières apportées aux propriétaires dans le cadre du PIG à hauteur de 39 000,00€ sur la durée du programme (2022-2024), pour la rénovation d'une trentaine de logements sur le territoire de la commune ;

Les permanences

L'association SOLIHA PROVENCE est chargée, par Terre de Provence, de vous informer, vous conseiller et vous accompagner gratuitement pour votre projet de rénovation (rénovation énergétique, adaptation du logement à la perte d'autonomie...).



VRAC (VERS UN RÉSEAU D'ACHAT EN COMMUN) ARRIVE À ORGON !

Le projet VRAC favorise le développement de groupements d'achats de produits de qualité (biologiques et/ou locaux) dans les quartiers prioritaires du pays d'Arles, dont le centre historique d'Orgon fait partie.

VRAC repose sur le collectif et les dynamiques locales pour faire face à la précarité et proposer un autre rapport à la consommation, la santé et à l'image de soi. Depuis quelques mois, l'EVS d'Orgon, en partenariat avec le CPIE Rhône Pays d'Arles (qui porte le projet VRAC) ont animé des ateliers autour de l'alimentation, la nutrition, la santé et l'agriculture locale pour sensibiliser le public au goût, aux productions locales, à l'équilibre alimentaire nécessaire à une bonne santé.

Le catalogue des produits VRAC se fait en collaboration avec les habitants, et va entamer une démarche pour rapprocher les producteurs locaux des habitants. **Venez à la rencontre de l'équipe VRAC** à l'EVS d'Orgon (54 avenue de la victoire), pour partager un moment convivial, découvrir et donner votre avis sur les produits qui peuvent être proposés avec des prix réduits au maximum, aider à la répartition des commandes, vous informer, etc.

Le groupement d'achat est ouvert à tout le monde, avec une cotisation annuelle de 1€ pour les habitants du centre historique, étudiants, personnes bénéficiaires du RSA ou chômage, et une cotisation solidaire annuelle de 20€ pour les autres habitants.

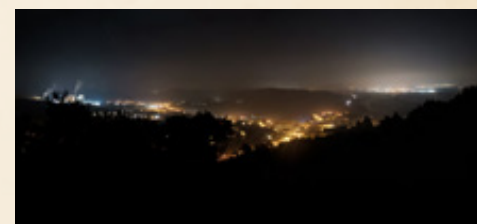


EVOLUTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans le contexte énergétique et écologique actuel, la commune réfléchit à faire évoluer la gestion de son éclairage public. Le Cerema, établissement public du ministère de la transition écologique, en partenariat avec France Nature Environnement Provence Alpes Côte d'Azur, vous propose ainsi un questionnaire sur ce sujet, disponible en feuilles volantes dans cette gazette, et à déposer en mairie avant le 28 février 2023.

Vous pouvez également y répondre en ligne à l'adresse suivante : <http://enqueteur.cerema.fr/index.php/676986?lang=fr> ou en cliquant sur le QR code ci-dessous. Ce questionnaire sera traité par le Cerema, et seuls les résultats seront transmis à la commune.

Merci par avance pour votre participation !



Enquête sur l'éclairage public de la commune d'Orgon



LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE : DES BÉNÉVOLES AU SERVICE DE LA COMMUNE

La Commune travaille tout au long de l'année en étroite collaboration avec la Réserve Communale de Sécurité Civile : fortes pluies, épisodes neigeux, aide aux personnes isolées, canicule, surveillance des massifs forestiers... Lors de toutes ces intempéries, la Réserve Communales de Sécurité Civile est une ressource précieuse pour la commune.

Non seulement, la Réserve est présente lors des manifestations de la commune pour aider à l'encadrement et la sécurisation des sites (feux d'artifice, fête votive, commémorations...) mais elle a également organisé en 2022 pas moins de 130 heures de patrouille dans les massifs forestiers et 400 heures de vigie sur le site de Beauregard pour prévenir les risques d'incendie ! Les bénévoles sont également intervenus sur trois feux naissants en attendant l'arrivée des Sapeurs-Pompiers. Toutes ces actions sont assurées par des bénévoles qui apportent leur temps, leur expérience et leur soutien aux habitants et à la ville et on ne peut que les remercier et les encourager à continuer leur travail.

Vous êtes dynamique et disponible pour vous investir dans des missions de sécurité civile au service de votre commune ? Pour devenir bénévole, contacter Monsieur David Schultz Responsable de la RCSC Orgon au 06.52.67.35.80.



NUMÉROS D'URGENCE

Police municipale : 04 90 73 36 11

Gendarmerie : 04 90 73 00 06

Pompier : 18

Samu : 15

TAXIS

Taxi de Beauregard : 06.09.98.41.63

Taxi Gérald : 06.88.22.44.00

LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ SUR VOTRE COMMUNE

Chirurgie dentaire

Docteur DINUT

2ter Avenue de la Victoire

13660 Orgon

04.90.73.00.40

Infirmières et Infirmiers

Mme BADO

1 Chemin des Aires

13660 Orgon

06.88.70.25.19

Mme CANAL

2 Chemin des Aires

13660 Orgon

06.19.43.63.51

M. GLORY

2 Chemin des Aires

13660 Orgon

06.12.20.42.92

Mme MAS

2 Chemin des Aires

13660 Orgon

06.99.69.23.00

Mme VINCKEL

2 Chemin des Aires

13660 Orgon

06.88.33.75.75

Hypnose Ericksonienne – Reiki unitaire

Mme BOCCARDY

17bis chemin de la Mine

13660 Orgon

06.17.51.69.92

Kinésiologie

Mme Coste

La Mounine

13660 Orgon

07.71.04.59.48

Kinésithérapie

M. FERRERO

25 avenue de la Victoire

13660 Orgon

06.28.07.69.84

Médecins généralistes

Docteur BAILLEUX

2b Avenue de la Victoire

13660 Orgon

04.90.56.79.94

06.25.37.22.70

Docteur PAQUE-THOMAS

Rue sous le Fort

13660 Orgon

04.90.73.08.80

Docteur ROLLAND

14 Rue Jean Aubert

13660 Orgon

04.42.56.58.42

Naturopathie

Mme HABERT

5 traverse des Jardins

13660 Orgon

07.68.81.38.00

Orthophonistes

Mme SANCHEZ GRANGEON

100 route d'Eygalières

13660 Orgon

07.84.77.96.18

Ostéopathie

M. MAZZETTA

2 chemin des Aires

13660 ORGON

06.28.68.18.20

Pharmacie

Pharmacie de la Durancé

M. BROSSIER

2a Avenue de la Victoire

13660 Orgon

04.90.73.00.22

Cabinet de psychomotricité

Mme PARPEIX

Cabinet de psychomotricité

2 Chemin des Aires

13660 Orgon

07.67.48.66.32

Mme TISON

Cabinet de psychomotricité

2 Chemin des Aires

13660 Orgon

07.83.42.45.98

TERRE DE PROVENCE : EVOLUTION DES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN 2023

Le contexte inflationniste actuel nous impacte tous. Face à la flambée des prix de l'électricité, du carburant, des matériaux et des produits chimiques, et malgré ses efforts pour réduire ses dépenses de fonctionnement au quotidien, la Régie des eaux de Terre de Provence se voit contrainte d'appliquer une hausse des tarifs de l'eau et de l'assainissement à compter du 1er janvier 2023 afin de maintenir son équilibre financier.

Le prix du mètre cube d'eau et d'assainissement calculé sur la base d'une consommation annuelle standard pour un foyer de 120 m³ passera ainsi de 3,25 à 3,66 € TTC pour l'ensemble des communes de la Régie des eaux (à l'exception de Rognonas et de Graveson). Cette hausse de 12,6 % induira une augmentation du montant de la facture annuelle de l'ordre de 50 euros.

À Rognonas, le prix du mètre cube d'eau et d'assainissement passera de 3,73 à 3,99 € TTC, soit une hausse de 6,8 % entraînant une augmentation du montant de la facture annuelle de l'ordre de 30 euros.

À Graveson, le prix du mètre cube d'eau et d'assainissement passera de 3,99 à 4,40 € TTC, soit une hausse de 10,3 % et une augmentation du montant de la facture annuelle de l'ordre de 50 euros.

Ces augmentations correspondent à la moyenne des hausses tarifaires votées en France pour l'année 2023. Les prix de l'eau et de l'assainissement à l'échelle de l'agglomération de Terre de Provence restent inférieurs aux moyennes départementale, régionale et nationale.

L'objectif de ces évolutions est aussi celui d'atteindre à terme un prix unique pour l'ensemble des usagers de l'eau et de l'assainissement du territoire.

La nouvelle grille tarifaire de l'eau et de l'assainissement collectif est consultable sur le site internet eaux-terreprovence.fr (rubrique « Informations » puis « Actualités ») ainsi que sur la page Facebook de la Régie des Eaux de Terre de Provence. »



DÉCHETS : EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Le tri de vos emballages se simplifie dans vos sacs jaunes !

Depuis le 1^{er} décembre 2022, tous les emballages - sans exception - peuvent être déposés dans le sac de tri (sac jaune).

Depuis des années, Terre de Provence Agglomération et la commune s'engagent à vos côtés pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers et réduire le volume d'ordures ménagères. Si nos efforts ont offert jusque-là des résultats encourageants, nous avons décidé d'aller encore plus loin. Nous allons simplifier les règles de tri et augmenter ainsi les performances de recyclage sur notre territoire. Cette simplification est permise par l'évolution des procédés de tri et de recyclage.

Quels bénéfices ?

Pour vous, un geste de tri quotidien facilité qui deviendra, nous le souhaitons, systématique. Pour nous, moins d'erreurs dans le sac de tri, moins de refus en centre de tri et donc un plus fort taux de recyclage. En bref, une dynamique éco-vertueuse qui bénéficiera à tous. En triant plus, vous nous permettrez de recycler plus d'emballages en plastique et vous participerez, à votre échelle, à la protection de nos ressources et de l'environnement.

En pratique ?

A partir du 1^{er} décembre, tous vos emballages auront leur place dans votre sac jaune. Jusqu'à présent, seules les bouteilles et flacons en plastique pouvaient y être déposés aux côtés des emballages en métal, en papier, en carton. Dès le 1^{er} décembre, vous pourrez déposer dans le sac jaune, vos emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires, et tous les emballages en plastique, sans exception ! Plus de simplicité des règles de tri, c'est moins d'hésitation !

Vos emballages en verre restent bien entendu à trier dans les colonnes vertes à proximité de chez vous.

Les nouveaux réflexes à adopter :

- 1/ C'est un emballage ? Je le dépose dans le sac de tri !
 - 2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
 - 3/ Je dépose mes emballages séparés les uns des autres dans le sac.
- Désormais, plus de doute : tous les emballages se trient !

Ensemble, faisons progresser le recyclage sur notre territoire.

TRIONS TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS

Vous pouvez déposer tous vos emballages et papiers sans exception dans les bacs de tri.

- 1 **C'EST UN EMBALLAGE OU UN PAPIER ?**
DANS LE BAC DE TRI
- 2 **INUTILE DE L'AVER L'EMBALLAGE**
IL SUFFIT DE BIEN LE VIDER
- 3 **DÉPOSEZ VOS EMBALLAGES SÉPARÉS LES UNS DES AUTRES DANS LE BAC ET SANS SAC**

À TRIER

TOUS LES PAPIERS ET EMBALLAGES EN CARTON



À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET BRIQUES ALIMENTAIRES



À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE



À JETER

Objets en plastique et **Vaisselle cassée**



AUTRES DÉCHETS À RAPPORTER DANS UN POINT DE COLLECTE ADAPTÉ

atd1@terreprovence-agglo.com atd2@terreprovence-agglo.com

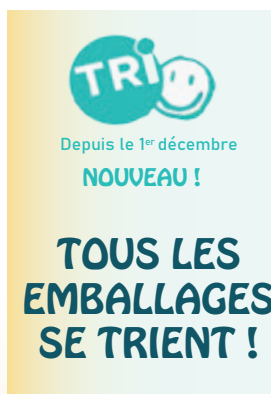
04.32.61.96.38

Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune





En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.



ATTENTION !

À partir de janvier 2023, il n'y aura plus de distribution de sacs poubelle dans votre ville.

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR L'AGRICULTURE ORGONNAISE

L'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADEAR 13) œuvre depuis plus de 20 ans au renouvellement des générations en agriculture.

Basée sur notre commune, l'association est aussi présente à nos côtés pour mener différentes actions, en lien étroit avec le conseil municipal.

L'association œuvre ainsi à :

- Identifier et accompagner de nouvelles opportunités foncières pour l'installation agricole (transmission de fermes, friches et terres communales),
- Venir en appui aux nouveaux installés par de la mise en réseau (suivi individualisé, tutorat paysan, et réunions locales d'appui).

Ce projet donnera prochainement lieu à :

- Des événements participatifs de repérage de friches, dans une ambition de mise à jour du recensement déjà existant sur la commune ;
- La visite d'une ferme issue de reprise de friches, pour sensibiliser au potentiel agricole du terroir communal.

Mais dès aujourd'hui, en coordination avec la mairie, l'ADEAR 13 vous sollicite. Toutes les contributions des orgonnais.es sont attendues :

- Vous avez des terrains sous-utilisés, pour lesquels vous seriez prêt.e à étudier une mise à disposition ?
- Vous connaissez des propriétaires ou agriculteur.trice.s en fin de carrière, susceptibles d'être intéressé.e.s ?
- Vous identifiez des terrains sur votre commune, qui pourraient être remis en valeur ?
- Vous voulez bénéficier d'un appui dans votre installation et seriez intéressé.e par la mise en place d'une réunion locale avec des pairs ?
- Vous avez d'autres besoins ou idées à partager sur l'agriculture locale ?

N'hésitez pas à vous rapprocher de Maëlig LE CUNFF, animateur de l'ADEAR 13 détaché sur notre commune, au 06 95 65 32 37, ou par mail à mlecunff@adear13.org.

Un projet mis en œuvre avec le soutien financier du programme européen LEADER et de la Région Sud, dans le cadre du GAL du Pays d'Arles



LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES S'EST RÉUNI LE 21 DÉCEMBRE 2022

Depuis le 1^{er} juin 2022, les jeunes Orgonnais peuvent s'investir dans la vie publique avec le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

À l'image du Conseil Municipal des élus, les jeunes conseillers devront réfléchir, débattre, voter et exécuter leurs décisions, dans l'intérêt de tous, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie de la Commune.

La création de ce conseil s'inscrit dans une dynamique citoyenne, où la participation des jeunes à la vie démocratique de la commune prend toute sa mesure. Ce sera une expérience enrichissante pour le travail en équipe, la prise de parole en public, le débat collectif, le rapport aux autres... qui permettra un apprentissage de la citoyenneté avec une première approche du processus démocratique (débat, élections, intérêt général face aux intérêts particuliers...) et de la gestion de projets.

Le 21 décembre 2022 a été marqué par la cérémonie d'investiture du premier Conseil Municipal des jeunes, pendant laquelle neuf jeunes Orgonnais, âgés de 11 à 16 ans, ont reçu une écharpe et sont devenus conseillers pour représenter la jeunesse orgonnaise.

Les membres de ce conseil seront associés à l'élaboration des politiques de la collectivité. Ils permettront d'éclairer la collectivité dans ses décisions de manière à mieux prendre en compte les besoins et les attentes des jeunes Orgonnais(es), et aideront la collectivité à innover et à imaginer des solutions pour accompagner les jeunes vers l'autonomie.

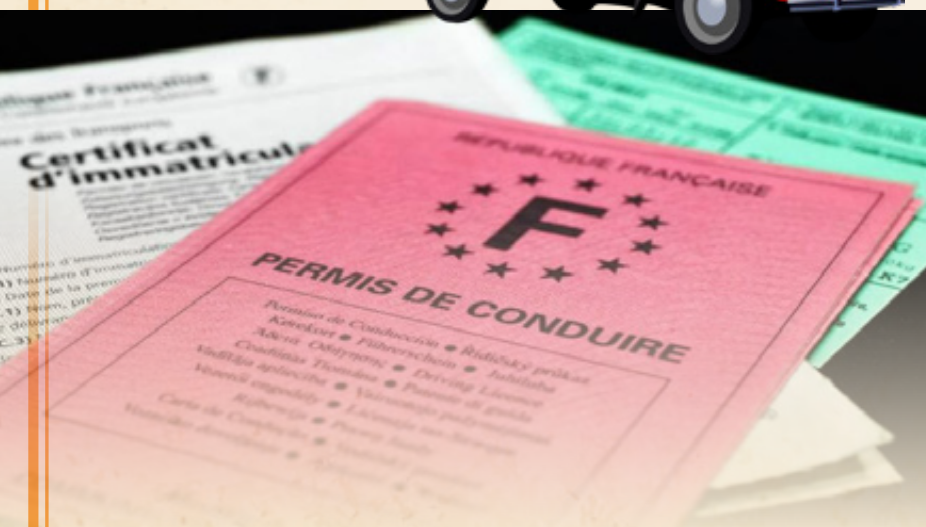


PROFITEZ D'UNE AIDE DE LA COMMUNE POUR FINANCER VOTRE PERMIS B

L'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles, alors même qu'il constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes et qu'il contribue à la lutte contre l'insécurité routière. C'est pourquoi la Mairie d'Orgon a mis en place une Bourse au permis de conduire accessible aux jeunes de 18 à 25 ans pour les aider à financer leur permis B.

Le dispositif consiste dans la prise en charge par la commune d'une partie du coût du permis de conduire en échange d'une activité bénévole d'intérêt collectif de 70h effectuée au sein des services municipaux.

Trois personnes ont déjà bénéficié de cette aide en 2022, n'attendez plus pour vous inscrire également.



Conditions de candidature

- Avoir en 18 et 25 ans.
- Remplir le dossier de candidature et fournir une lettre de motivation.
- Être disponible pour exercer un stage non rémunéré (70h) au sein de la Mairie.
- ✓ Chaque dossier sera étudié par une commission municipale qui attribuera la bourse selon trois critères : l'engagement du candidat, son projet, ses ressources et sa situation familiale.

Modalités de paiement

La bourse correspond à un forfait (préparation au code, 20h de conduite, examen du permis de conduire), directement versé par la Mairie à une auto-école conventionnée. Les frais supplémentaires (heures supplémentaires, nouvelle présentation à l'examen en cas d'échec) seront à la charge du candidat.

Date limite de dépôt des dossiers : 2 sessions par an

Dépôt des dossiers à l'accueil de la Mairie avant le 15 mai 2023 pour la session de mai, et avant le 09 octobre 2023 pour la session d'octobre.

Documents à joindre au dossier

- Dossier de candidature avec lettre de motivation à télécharger sur le site internet ou retirer à l'accueil de la Mairie.
- Copie R/V de la CNI en cours de validité.
- Justificatif de domicile ou d'hébergement de moins de 3 mois.
- Justificatif d'inscription ou de participation à la journée de défense citoyenneté.
- Justificatif des ressources.
- Avis d'imposition et 3 derniers bulletins de salaire.
- Une photo d'identité récente.

Auto-écoles conventionnées

La Mairie est conventionnée avec les auto-écoles de Cabannes et Cavaillon. Il ne vous reste plus qu'à choisir !

Pour s'informer

Posez toutes vos questions au 04 90 73 00 01 ou à administration@orgon.fr

ADHÉSION AU RELAIS PETITE ENFANCE ALPILLES MONTAGNETTE

Les Relais petite enfance, en tant que lieux d'information et de rencontres, sont des structures fédératrices au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance.

La commune d'Orgon était auparavant rattachée au périmètre du Relais de Sénas. Or, depuis plusieurs années, Orgon ne fait plus partie de ce périmètre. Par conséquent, les assistants maternels de la commune ne bénéficient plus de l'accompagnement et du soutien dans leur pratique professionnelle que peut leur apporter un relais Petite Enfance au quotidien. Ce manque pénalise de fait nos assistants maternels, mais également les enfants accueillis.

C'est la raison pour laquelle la commune a sollicité son intégration au Relais Petite Enfance Alpilles Montagnette, géré par un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU).

Cette démarche s'inscrit dans la volonté de proposer autant aux assistants maternels de la commune, qu'aux parents et aux enfants un accompagnement de qualité concernant toutes les questions relatives à la petite enfance.

Par délibération n°2022-18 du 08 juin 2022, le SIVU a validé l'intégration de la commune d'Orgon au R.A.M. Alpilles Montagnette.

Nous sommes heureux d'intégrer le R.A.M. à compter du 1^{er} janvier 2023 !



LA COMMUNE ACCUEILLE UN CAMION-PISCINE DU 30 JANVIER 2023 AU 24 FÉVRIER 2023.

Plusieurs créneaux sont réservés pour l'école élémentaire et le centre aéré mais d'autres créneaux sont ouverts à la population.

Créneaux dédiés aux bébés nageur

Mercredis 1^{er} et 8 février :

4 bébés par heure avec un parent dans le camion.

Séance de 30 minutes dans l'eau et 30 minutes de change.

Un bébé peut s'inscrire à plusieurs séances.

Créneaux dédiés aux enfants non-nageurs de la commune et hors commune :

6 enfants par heure dans le camion.

Séances de 45 minutes effective dans l'eau.

Un enfant peut s'inscrire à plusieurs séances.

Créneaux dédiés au public sénior pour de l'aquasanté et ou l'aquaphobie :

4 séniors par heure dans le camion.

Séances de 45 minutes effective dans l'eau.

Un sénior peut s'inscrire à plusieurs séances.

Les inscriptions se font à l'accueil de la Mairie au

04 90 73 00 01.



UN NOUVEAU MARCHÉ PUBLIC POUR LE SECTEUR DE L'ENFANCE-JEUNESSE

Le secteur de l'Enfance/Jeunesse est historiquement géré sur la commune par l'association « Familles rurales » pour la crèche Le Relais des Bambins, l'ALSH Main dans la Main (accueil libre sans hébergement - accueil ado) et la surveillance de la pause méridienne au restaurant scolaire.

Il a été nécessaire de repenser l'organisation de ce secteur pour 2023 et nous vous expliquons pourquoi.

Pourquoi avons-nous lancé un appel à concurrence ?

L'association Familles rurales perçoit de la part de la commune une subvention annuelle pour le fonctionnement de la crèche et de l'ALSH (Accueil ado). Pour chacun de ses structures, la subvention annuelle dépasse le seuil défini par le droit Européen de 200 000,00€ sur trois ans.

Au-delà de ce seuil, la mise en concurrence est obligatoire pour les subventions versées aux associations exerçant une activité économique.

La Commune, dans un souci de légalité, a donc procédé à une mise en concurrence de ces prestations pour un démarrage des nouveaux contrats au 1^{er} janvier 2023.

Cette nouvelle négociation a permis de mettre à jour les conditions de partenariat entre la commune et la structure.

Comment le choix du nouveau prestataire a été effectué ?

Conformément au Code de la Commande Publique, l'appel public à la concurrence a été lancé le 20 octobre 2022 sur la plateforme e-marchespublics.com et le BOAMP. La date limite de dépôt des offres a été fixée au 18 novembre 2022 : cinq prestataires ont proposé des offres.

Le 29 novembre 2022, à 15h30, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour procéder à l'analyse des offres, accompagnée par un cabinet spécialisé extérieur à la commune.

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient les suivants :

- Valeur technique : 60%

- Valeur financière : 40%

La valeur technique des offres a été volontairement portée à 60% de la note finale afin de ne pas juger les candidats uniquement sur le prix de leurs prestations, mais bien également sur leur qualité.

Après analyse, c'est l'association Familles rurales qui a été classée en première position pour la gestion de la crèche avec une note globale de 87,69/100 et un montant annuel de 87 155,00€.

De même, pour la gestion de l'ALSH et la pause méridienne, c'est également Familles rurales qui est arrivée première du classement avec une note globale de 97,50/100 pour un montant annuel de 62 978,00€.

C'est donc grâce la qualité financière, et surtout technique, des offres formulées par Familles rurales, que le marché a été attribué à ce prestataire et nous tenons à les remercier d'avoir participé à cet appel à concurrence de manière professionnelle et en respectant toute procédure de légalité.

COMMENT SONT ATTRIBUÉS LES LOGEMENTS SOCIAUX DANS VOTRE VILLE ?

En fonction des financements qu'ils ont apportés (fourniture du terrain, subventions...), les financeurs (État, collectivités, Action logement) disposent de quotas d'appartements réservés, qu'ils attribuent aux candidats locataires qui leur en font la demande, en fonction de leur situation familiale, de leurs revenus et de leur état de précarité... Ces financeurs sont appelés réservataires et disposent d'un contingent. De plus la loi Égalité-Citoyenneté du 27 janvier 2017 a enlevé aux communes leurs propres quotas pour le réserver aux intercommunalités.

L'une des caractéristiques du logement social, c'est qu'un locataire ne peut pas directement signer un bail avec un organisme pour un logement de son choix. Pour obtenir un logement social, il faut d'abord en faire la demande, par exemple sur internet via la plateforme Demande de logement social en ligne.

Au-delà de ce premier pas, il faut répondre à des critères, le plus important d'entre eux étant de ne pas dépasser un plafond de ressources fixé chaque année selon les régions et la composition du ménage.

L'attribution d'un logement à un demandeur s'effectue au sein d'une commission d'attribution (la CAL). Composée de représentants du bailleur, (y compris un représentant de ses locataires), un représentant de la mairie (ce qui n'est pas toujours le cas) où se trouve le logement et un représentant de l'état, elle se réunit à intervalles réguliers et examine trois dossiers des candidats répondant aux critères pour chaque logement disponible. Le préfet est informé de la tenue de la CAL et peut y participer à sa demande. Le maire peut proposer des candidats en fonction des logements qui lui ont été réservés, tout comme peut le faire Action logement. L'État, sur le contingent préfectoral, peut proposer des candidats qui répondent aux critères des ménages prioritaires.

Qui est prioritaire pour obtenir un logement social ?

Les ménages prioritaires sont les personnes mal logées, défavorisées ou rencontrant des difficultés particulières de logement, par exemple les personnes reconnues prioritaires au titre du droit au logement, les personnes victimes de violences conjugales, les personnes handicapées, hébergées ou logées temporairement, les personnes vivant dans des logements insalubres ou menacées d'expulsion...

Quels sont les 3 types de logements sociaux ?

Les locataires peuvent accéder, sous certaines conditions, à des logements à loyer modéré. Ceux-ci sont désignés selon le mode de financement qui a permis de les construire : logements PLAI, PLUS, PLS et PLI.

CLASSEMENT	DÉFINITION DES CRITÈRES
PLAI Prêt Locatif Aidé d'Intégration	Logements sociaux aux loyers les plus bas, réservés aux personnes en situation de grande précarité et/ou aux ressources très modestes.
PLUS Prêt Locatif à Usage Social	Loyers plus élevés que ceux des logements en PLAI. 65% de la population est éligible à cette catégorie de logement social.
PLI Prêt Locatif Intermédiaire	Logements dits à loyers « intermédiaires », attribué aux familles dont les revenus sont trop élevés pour pouvoir accéder aux locations HLM mais trop bas pour pouvoir se loger dans le secteur privé.

ACTION SOCIALE

Nous organisons depuis 2 ans la semaine bleue au mois d'octobre (semaine nationale consacrée au Bel Âge).

Diverses choses ont été proposées cette année encore. Le Major Vincent Palmeri de la Maison de Prévention et de Protection des Familles a fait une intervention sur « les seniors face aux dangers (internet, escroqueries, cambriolage... » ce qui a permis à nos anciens de pouvoir échanger et partager sur leurs interrogations.

Le loto et le repas dansant (préparé et servi par le restaurant « Côté jardin ») ont été appréciés par les participants qui se font de plus en plus nombreux.

La convivialité et le partage étaient au rendez-vous cette année encore.





Cette année nos anciens sont partis en voyage au Puy du Fou. Une aide leur a été octroyée par le C.C.A.S. Les personnes intéressées pour le voyage 2023 (destination pas encore choisie au moment de l'impression de la Gazette) peuvent se faire connaître auprès du C.C.A.S. au 04.90.73.37.88 et recevront un courrier pour les conditions du futur voyage.

OCTOBRE ROSE

L'association « Objectif 13 » en collaboration avec des associations de la ville et la mairie a organisé cette année une course et marche dans le cœur du village pour soutenir la recherche médicale pour le cancer du sein. Bonne ambiance et bonne humeur étaient au rendez-vous pour cette première édition.



OPÉRATION SAKADO

L'opération SAKADO à Orgon est née d'une initiative de Mme Novaretti, professeur de français du collège Mont Sauvy en 2019.

Agathe Chaim Donato, alors élève en 4ème, prend part à l'opération avec sa classe. Elle demande en 2020 le renouvellement de l'opération au collège, malheureusement la covid et les restrictions sanitaires l'en ont empêchée.

Agathe décide alors de mener l'opération seule et grâce au bouche-à-oreille, elle récolte plus de 20 sacs et devient ambassadrice SAKADO.

En 2021, c'est tout naturellement qu'elle relance l'opération SAKADO. Agathe alors lycéenne est contactée par son ancien professeur pour intervenir dans les classes de Mmes Novaretti et Pacha afin de relancer l'opération au collège, 25 sacs seront ainsi récoltés.

Cette année, Agathe a su mobiliser de nouvelles personnes. Avec le soutien de la municipalité lui mettant une salle à disposition afin de faire des permanences pour la récolte des dons, grâce à la participation des élèves, au personnel du collège Mont-Sauvy ainsi qu'à l'investissement de Mmes Novaretti et Pacha et avec le soutien de Mr Nahon proviseur du collège Mont Sauvy, elle a reçu de nombreux dons. Mme Marie-Pierre Callet, notre conseillère départementale, a également participé à l'opération.

Au total 68 sacs ont pu être composés des 4 kits. Autant de sacs pour les hommes que pour femmes qui ont été remis à la Croix Rouge de Salon-de-Provence pour une distribution lors des maraudes aux sans domiciles fixes.

Un grand merci à tous les participants et bénévoles de l'opération.



LES COLIS DE NOËL POUR LES ANCIENS

La municipalité d'Orgon a maintenu la traditionnelle distribution des colis de Noël pour les aînés de la commune nés avant le 1^{er} janvier 1957 (65 ans et plus). Elus et employés ont donné rendez-vous aux bénéficiaires le vendredi 16 décembre, à l'espace Renaissance, pour le retrait de leur colis. Les personnes ne pouvant se déplacer le jour même se sont fait connaître en mairie au 04.90.73.00.01 et ont eu le colis livré à domicile ou ont pu le récupérer en mairie les jours suivant.

Cette année, les colis de Noël ont concerné 271 personnes vivant seules et 120 couples, soit un total de 511 bénéficiaires. Pour les retardataires, il est possible de récupérer son colis en mairie jusqu'au 28 février. Passé cette date, ils seront distribués à des personnes dans le besoin.

Certains nous demandent pourquoi il n'y a plus de repas ? Tout simplement parce que seulement 180 personnes bénéficiaient de celui-ci et nous ne trouvions pas normal que les autres n'aient rien !

Les personnes recevant actuellement les colis sont celles inscrites sur les listes électorales de la commune. C'est pour nous, le seul moyen de les référencer. Les personnes qui ne sont pas répertoriées sont priées de se faire connaître à l'accueil de la mairie avant le 30 juin 2023 (elles doivent avoir plus de 65 ans et doivent justifier habiter sur la commune depuis plus d'une année). Les personnes qui ne désirent pas recevoir de colis sont priées de se signaler également afin d'éviter tout gaspillage.



ECHOS DE LA MÉDIATHÈQUE

Rencontre et dédicace

Lors de sa venue, le samedi 8 octobre, Daniel DUPUY, Cavaillonnais depuis plusieurs décennies nous a présenté son dernier ouvrage « l'enfant de Lumières ». Ce roman, très documenté sur l'évolution de l'industrie du fruit confit à APT est pimenté d'une intrigue sentimentale et amoureuse. Il a évoqué son travail d'écrivain, de recherches, ses choix romanesques et son attachement pour ce coin de Provence. Il est maintenant plongé dans l'histoire de l'anissette GRANIER, son prochain roman à déguster sans modération !

Mercredi 26 octobre

Initiation réussie à la musique électronique et à la MAO (Musique assistée par ordinateur). Ce dispositif proposé par la BD13 et animé par Franck TURREL alias HighWOOD a permis aux 10 participants de l'ACMADOS d'Orgon de réaliser une rythmique (batterie et basse), une mélodie et de structurer le tout afin de composer un morceau complet.



C'est « Le Croquelune », inspiré du conte éponyme de Anne NOISSIER (Ed. Grandir) qui a ravi notre tout jeune public le samedi 26 novembre. A travers ce conte poétique, Valéria EMANUELE nous invite à découvrir un univers inquiétant : celui des peurs propres à l'enfance. Jeux de lumières et ombres colorées, marionnettes et musiques tout était là pour un merveilleux moment.



Jeux d'ambiance et jeux de stratégie pour un moment de divertissement en famille ou entre amis au cours de cette soirée animée par l'Association « Les Alligators du jeu ».



Vendredi 09 décembre

C'est l'ensemble de l'école élémentaire qui a pu assister au spectacle « A nous les fables ! » magnifiquement interprété par Serge HATEM ET Marie-Hélène GOUDET de la Compagnie ZYGOMA.

Deux comédiens en quête de succès décident "d'emprunter" un manuscrit qu'un célèbre

auteur vient tout juste de terminer : Les fables de Jean de La Fontaine. Ils vont donner une interprétation toute personnelle de ces poèmes : danse, musique, mime et beaucoup d'humour vont permettre de (re)découvrir le corbeau, le renard, la cigale, la fourmi, le lièvre, la tortue et tant d'autres personnages.

Une revisite des Fables avec geste, jeu théâtral et malice pour aborder des thèmes toujours d'actualité comme le civisme, le pouvoir, la solidarité, l'orgueil, l'individualisme...

L'ÉGLISE PAROISSIALE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION

L'église primitive, érigée au XI^e / XII^e siècle, devait se situer dans l'enceinte du village de la Savoie, juste au pied des ruines du château. L'église actuelle au style gothique provençal, date de 1325. Elle comprend une abside à 5 pans et possède une nef unique avec une voûte en croisée d'ogives. La nef en pente, a une hauteur remarquable par rapport à la longueur de l'église. Le chœur, la partie la plus ancienne du monument est désaxé par rapport à l'entrée centrale de l'édifice. Cela peut s'expliquer par la volonté des bâtisseurs de représenter l'inclinaison de la tête du Christ mort sur la croix.

A la fin du XVII^e siècle, on ajoute à l'église six chapelles latérales. Ces chapelles servent pour cinq d'entre elles de lieu de sépultures pour plusieurs familles orgonnaises (les Berne, les Montanier, les Collin, les Rostand, les Estrangin) et de religieux qui administraient la paroisse (prêtres et moines).



Le clocher fut bâti en 1660, année du passage du Roi Louis XIV à Orgon. À cette époque, son carillon à l'architecture en fer forgé typique de la Provence, avait forte réputation. Il possède toujours ses sept cloches ; six en acier moulé, installées en 1862 et une grosse cloche en bronze baptisée en 1754 du nom d'Anne-Marie.

Le monument conserve en son intérieur un riche mobilier. En effet, tableaux et sculptures se révèlent aux visiteurs au fil de leur déambulation. Le chef-d'œuvre de l'église reste le triptyque « La Vierge à l'enfant entre Saint-Pierre et Saint-Paul », véritable trésor patrimonial de la peinture provençale du XVI^e siècle.

Si l'histoire et l'architecture de cet édifice vous intéressent, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du Musée Urgonia. Nous organisons des visites commentées accessibles à tous durant lesquelles vous serez dévoilés les secrets de l'église d'Orgon.



L'AGENDA DU PREMIER SEMESTRE 2023 DU MUSÉE URGONIA

Le musée Urgonia vous propose un nouveau programme à partir de janvier. Toute l'équipe sera heureuse de vous retrouver lors de ces nombreuses activités.

• À ne pas manquer

- **La semaine de l'ammonite**, du 17 au 20 avril : Les ammonites débarquent au Musée Urgonia : ateliers enfants, jeu de piste et visite adulte vous permettront de découvrir cet animal marin fascinant.

- **La Nuit des Musées**, Le samedi 13 mai 2023 : Le Musée Urgonia sera en mouvement pour cette soirée. Initiation au cirque dans la cour du musée, danse et contorsion dans le Musée, venez découvrir nos collections sous un angle nouveau.

Prestataire : Ecole de cirque, le Fil d'Ariane à Saint-Cannat

- **Journée nationale de la Géologie**, le 27 mai 2023 : Le musée Urgonia en partenariat avec l'Association des Géologues du Sud-Est vous invite à découvrir lors de cet événement national, les Alpilles autrement. Au cours d'une visite dans le vallon des Glauges sur la commune d'Eyguières, en compagnie de Patrick Gaviglio, géologue et Fabrice Aubert, paléontologue, vous découvrirez les témoignages d'un événement géologique majeur qui a affecté l'ensemble du bassin méditerranéen il y a environ 5.6 millions d'années et a entraîné des conséquences extraordinaires sur la géomorphologie de la région.

- **Exposition temporaire** : La Provence aux temps des monstres marins, du 3 juin au 31 août (inauguration le 2 juin) : Exposition inédite autour des « dinosaures marins ». Le site de Notre-Dame-de-Beauregard aura la chance d'accueillir durant 3 mois plusieurs squelettes de reptiles marins ayant vécu en Provence à l'ère secondaire dont un des plus grands découverts au monde ! (Voir encadré).

- **Journées Européennes de l'Archéologie**, le 17 juin 2023 : Comme chaque année le Musée Urgonia mettra à l'honneur l'archéologie : initiation aux fouilles, ateliers et conférences permettront aux petits et aux grands de découvrir ce monde fascinant.



- **Nocturne au Musée, le 8 juillet 2023** : La nocturne du Musée Urgonia ouvrira comme traditionnellement la saison estivale ! Nous vous attendons nombreux pour cette soirée où plusieurs spectacles sont programmés : magie, jonglage, concert. Petits et grands pourront s'émerveiller et se détendre tout en découvrant les collections du Musée.

Prestataire : Compagnie Mazik (Musique, magie et jonglage)

• Les conférences adultes en journée

Deux ateliers/conférences pour adulte se dérouleront au musée Urgonia. Les inscriptions sont obligatoires (04 90 73 09 54). Tarif : 3 euros / pers.

27 janvier 2023 de 13h-16h : Partez à la découverte des graines : apprenez à les reconnaître, découvrez leur utilité dans l'alimentation et l'artisanat. Animé par l'Association Fol'avoine.

12 avril 2023 de 10h-12h : Découverte de L'art Nouveau et reproduction d'un vitrail art nouveau.

Animé par Marie-Astrid Chazottes.

• Les conférences adultes en soirée, en collaboration avec la Médiathèque

Ce deuxième cycle de conférences propose de diversifier les thèmes et les intervenants. Il abordera la richesse paléontologique, archéologique, historique et environnementale de notre région à partir d'exemples précis.

Les séances gratuites débiteront à la Médiathèque d'Orgon à 18h30 sauf le 17 juin où l'heure est avancée à 17h. Inscriptions obligatoires au 04 90 73 30 51.

10 février : Crau et Alpilles : Histoire pastorale depuis la seconde guerre mondiale par Sandrine Krikorian, historienne.

7 avril : A la découverte des battants de sonnailleries médiévales grâce à un artisan sonnaillier de la Crau par Marie-Astrid Chazottes, archéologue.

12 mai : Découverte des oiseaux des Alpilles par Frédéric Pawlowski, ornithologue.

17 juin : Le castrum de Montpaon au Moyen Âge par Marie-Astrid Chazottes, archéologue.

À noter à partir de septembre : L'architecture de la Renaissance : l'exemple des façades d'Orgon par Florian Mancuso, adjoint du patrimoine, Les dinosaures de Provence par Yves Dutour, paléontologue, conservateur du musée d'histoire naturelle d'Aix et les constructions en pierre sèche en Provence par Christiane Delaval.

• Les ateliers enfants et adultes



Les inscriptions sont obligatoires (04 90 73 09 54). Tarif : 5 euros / personnes pour le dégagement de fossiles – 3 euros pour les autres ateliers.

De janvier à mars, le musée vous propose le programme suivant :

28 janvier

14h-16h, Atelier de dégagement de fossiles, Adultes et enfants à partir de 8 ans : Une des étapes importantes du travail du paléontologue est le dégagement, lequel consiste à libérer le fossile de sa gangue calcaire. À l'aide d'outils utilisés en paléontologie, les adultes et enfants apprendront les techniques nécessaires au dégagement des fossiles trouvés à Orgon.

13 février

10h-11h30, Feux sur la lumière antique, Enfants 6-12 ans : Les enfants découvrent les lampes à huile romaines : fabrication, utilisation, etc. avant de confectionner chacun une lampe à huile en argile.

15 février

10h-11h, Atelier fibule, Enfants 6-12 ans : Les enfants découvrent la mode vestimentaire sous la Rome antique avant de fabriquer deux modèles de fibules grâce à des fils métalliques.

16 février

10h-11h30, Peinture pariétale, Enfants 3-5 ans : Les plus petits sont initiés aux peintures préhistoriques. Ils font ensuite l'empreinte de leurs mains et peignent des animaux sur des supports en papier mâché.

14h-16h, Visite du Musée Urgonia, Adulte : Venez découvrir l'histoire d'Orgon et de son territoire depuis 160 millions d'années. Les épisodes marins et continentaux se succèdent, dévoilant un cortège d'animaux disparus et d'autres encore présents, ainsi que les vestiges laissés par l'homme depuis son arrivée sur le secteur il y a 10.000 ans.

20 février

10h-11h30, Moulage de fossiles, Enfants 6-12 ans : La réalisation de moulages de fossiles est une technique courante en paléontologie. Les enfants apprendront à réaliser l'empreinte de véritables fossiles dans de l'argile. Ils réaliseront leur copie en plâtre avant de procéder à leur identification à partir de documents.

22 février

14h30-15h30, Visite de l'église, Adulte : Venez découvrir l'histoire de l'église Notre Dame de l'Assomption d'Orgon. Au cours de cette visite, vous serez dévoilés l'architecture, le mobilier et tous les secrets de l'édifice.

23 février

10h-11h30, Atelier Life, Enfant 6-12 ans : Les enfants découvrent 13 espèces d'oiseaux protégés vivant dans les Alpilles, leur écologie, les menaces et les actions à mener pour préserver leurs habitats dans le massif. L'atelier se poursuit par la décoration d'un petit nichoir.

25 février

14h-16h, Atelier de dégagement de fossiles, Adultes et enfants à partir de 8 ans : Une des étapes importantes du travail du paléontologue est le dégagement, lequel consiste à libérer le fossile de sa gangue calcaire. À l'aide d'outils utilisés en paléontologie, les adultes et enfants apprendront les techniques nécessaires au dégagement des fossiles trouvés à Orgon.

4 mars

10h30-12h, Matinée Parents/enfants (6 ans et +) : Cette matinée comprend deux volets : la visite de la section Antiquité du Musée (30 minutes) puis un Escape Game dans le Musée afin d'aider Thésée à sortir du labyrinthe.

15 mars

10h-11h30, Histoire de l'écriture, Enfants, 6-12 ans : Cet atelier retrace l'histoire de l'écriture, des premiers signes pictographiques. Les enfants écrivent ensuite leur prénom en hiéroglyphe sur du papyrus.

13h30-15h, Monde funéraire en Égypte, Enfants, 8-12 ans : Après une présentation des Dieux égyptiens et des rites funéraires en vigueur en Égypte pharaonique, les enfants réalisent à partir de carton, de papier métal et de bandes de gaze un sarcophage, sa momie et son amulette.

18 mars

14h-16h, Atelier de dégagement de fossiles, Adultes et enfants à partir de 8 ans : Une des étapes importantes du travail du paléontologue est le dégagement, lequel consiste à libérer le fossile de sa gangue calcaire. À l'aide d'outils utilisés en paléontologie, les adultes et enfants apprendront les techniques nécessaires au dégagement des fossiles trouvés à Orgon.

22 mars

10h-11h, La théorie de l'évolution expliquée aux plus petits, Enfants, 3-5 ans : Les enfants découvrent l'évolution de la vie sur terre puis la théorie de l'évolution. Ils reconstituent ensuite l'arbre de l'évolution des éléphants et des chevaux. celui des peurs propres à l'enfance. Jeux de lumières et ombres colorées, marionnettes et musiques tout était là pour un merveilleux moment.

NOTRE-DAME-DE-BEAUREGARD

« LA PROVENCE AU TEMPS DES MONSTRES MARINS » EXPOSITION DU 03 JUIN AU 31 AOÛT

Venez découvrir les géants des mers qui peuplaient la Provence au temps des dinosaures !

Les multiples indices conservés dans les roches provençales, au cours du temps, permettent de comprendre l'importance historique de ce territoire dans le développement des géosciences. Parmi eux, les fossiles jouent un rôle de premier ordre. Leurs recherches et leurs études ont apporté des avancées considérables sur les connaissances de la biodiversité, des écosystèmes et des paysages passés.

Dans la région, les Alpilles ne sont pas en reste. Elles possèdent deux localités à l'origine de la définition de deux formations géologiques importantes : Orgon et les Baux-de-Provence, tous deux sites éponymes respectifs de l'Urgonien et de la Bauxite.

Fort de ce contexte régional et historique unique, le musée Urgonia et la commune d'Orgon, en partenariat avec la société Omya et la Paléogalerie, ont souhaité valoriser cette richesse patrimoniale dans le cadre d'une exposition mettant à l'honneur les fossiles de grands reptiles marins, véritables « dinosaures » des mers, qui ont vécu dans la région durant une partie de l'ère secondaire. Aux côtés d'un moulage de squelette de plésiosaure remonté en 3D et présenté dans une mise en scène plongeant le visiteur dans un combat tel qu'il a pu en exister entre les grands prédateurs à cette époque, vous pourrez également découvrir le squelette du plus grand ichthyosaure trouvé en Provence dans les terrains datant du Crétacé. Cette pièce unique de 9 m de long est exceptionnelle. *Il s'agit du plus grand représentant de ce groupe trouvé à ce jour dans le monde, pour la période concernée.*

Le voyage dans le temps ainsi proposé conduira le visiteur face à une nageoire de pliosaure découvert en Grande-Bretagne mesurant 2.5 m de long, donnant ainsi tout son sens au terme de « monstres marins » pour qualifier ces animaux. D'une taille comprise entre 12 et 15 mètres, cet animal est un des reptiles parmi les plus grands ayant vécu dans les mers du Jurassique. Une dent et des vertèbres de plésiosaures et pliosaures découvertes dans la région sont également présentées sous vitrine.

À côté de ces pièces majeures, de nombreux fossiles témoignent des moyens de défense dont disposaient les proies potentielles ainsi que des indices fossiles révélant des actes de prédation de ces animaux situés alors au sommet de la chaîne alimentaire.

L'exposition se complète de panneaux explicatifs consacrés à la recherche et la préparation de ces fossiles. La paléogéographie de la Provence à cette époque et les principales caractéristiques des reptiles marins sont également présentées.

Le musée Urgonia vous invite ainsi à découvrir la Provence comme vous ne l'avez jamais imaginée.



TOUS À VÉLO : PARCOUREZ LE TERRITOIRE GRÂCE À 7 BOUCLES CYCLO TOURISTIQUES

À la journée ou à la demi-journée, en plaine et en colline, les parcours créés par Terre de Provence Agglomération maillent les 13 communes et sont accessibles à toute la famille. Ils privilégient la sécurité en passant majoritairement par les routes de campagne.

Tous en selle à la découverte des paysages identitaires : maraîchage, vignes, champs d'oliviers et arboriculture !

📱 Le petit plus : pour vous guider avec votre smartphone, connectez-vous à <https://sig.terredeprovence-agglo.com/> et activez la géolocalisation.

📱 Retrouvez le détail de chacune des 7 boucles dans le dépliant cyclo touristique disponible dans votre commune ou en le téléchargeant sur myterredeprovence.fr depuis la page d'accueil.

Vélo route de la Méditerranée : pédalez sur l'EV8

La Méditerranée à vélo est la partie française de l'Euro Vélo 8 qui à termes reliera Cadix en Espagne à Izmir en Turquie sur 7500 km. C'est un des plus grands et des derniers itinéraires cyclables européens du réseau Euro Vélo. Cet itinéraire traverse Terre de Provence par les villes de Plan d'Orgon et de Mollégès. Un bol d'air frais assuré entre platanes, roubines et propriétés agricoles. <https://www.myterredeprovence.fr/La-Mediterranee-a-velo-via-Molleges-et-Plan-d-Orgon>



RETOUR EN IMAGES SUR LES ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR LA COMMISSION MUNICIPALE DES FÊTES AVEC LA COLLABORATION DES ASSOCIATIONS DE LA VILLE

CARNAVAL





LUNDI DE PÂQUES



FEU DE LA SAINT-JEAN



BOURSE AUX MINÉRAUX
ET FOSSILES — — — — —



FÊTE VOTIVE — — — — —





LA RENTRÉE DES CHŒURS, MUSICATREIZE ET CENTRE NATIONAL D'ART VOCAL



CHASSE AU TRÉSOR D'HALLOWEEN



FESTIVAL LES MUSICALES D'ORGON



COMMÉMORATIONS



FEU D'ARTIFICE DU 31 DÉCEMBRE (REPORT DU SPECTACLE PRÉVU LE 15 AOÛT À CAUSE DES RISQUES INCENDIE)



LE TÉLÉTHON

Le week-end du Téléthon aura rapporté 3 852,85 euros grâce aux différentes manifestations proposées tout au long du week-end :

- Vente de crêpes et gâteaux devant les écoles
- Concours de coinche
- Foire de Noël
- Loto

Un grand merci à tous les bénévoles, les exposants, les commerçants, les restaurateurs, les visiteurs et tous ceux qui ont contribué à cette réussite.

Malgré un temps à la pluie, nous avons pu tenir le programme à l'exception de l'embrasement de l'église, qui sera reprogrammé ultérieurement.



ÉTAT CIVIL

DU 1^{ER} JUIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

ILS SONT NÉS

CORTES Michele le 12 juin 2022
WUILLIOT Tyméo, Ahmed le 06 juillet 2022
INSERRA Lohann, Rosario, Anthony le 12 juillet 2022
BARON ALGRAIN Vaïana, Lézina, Cataleya le 15 juillet 2022
MOSTEFA Mélià, Laure, Sylvie le 15 juillet 2022
MOUSSAOUI Dina, Fatima le 15 juillet 2022
OUARDI Loëi le 07 août 2022
NASRI Abdallah le 23 août 2022
EL YAAGOUBI Assia le 01 septembre 2022
LAFKIRI Amira le 12 septembre 2022
NEKKAA Seïda le 17 septembre 2022
MADI Imran le 19 septembre 2022
BIANCONE Léon, Michel, Jacques le 30 septembre 2022
SERRE Amaury, Eddie, Alexandre le 01 octobre 2022
SANTIAGO Vincent, David, Lilian le 06 octobre 2022
SANTAGUEDA AKAR Sasha, Laurent, Pascal, René le 12 octobre 2022
ADABACHIAN Billy, Ratchik, Philippe le 03 novembre 2022
TAABANI Teona le 13 décembre 2022
DEQUEKER Théo, Mika, Milhan le 15 décembre 2022
HEREDIAS Silas le 19 décembre 2022



ILS SE SONT MARIÉS

CHÉDÉCAL Gérard et GAMARD Daisy le 04 juin 2022
LIM Pascal et ROSTAIN Laura Marine Lucie le 25 juin 2022
MORENO Jean Laurent et GARCIA Valérie Manuela le 29 juin 2022
MICHEL Thibaut Daniel et SECRET Laury Jacqueline Micheline le 02 juillet 2022
BÉROT Philippe Michel René et BIYOGOU Eva Carmen le 09 juillet 2022
SAKALI Harrys et CHIKHAOUI Louisa le 20 août 2022
SÉBILLE Jean-Michel René Ernest et CUSTODE Françoise Elisabeth le 27 août 2022
MIROCOLO Simon Pierre Pascal et DESGRUGILLERS Michèle Jeanne Lucienne le 03 septembre 2022
ÂMRI Mustapha Samir et LETIEC Laetitia, Anne le 01 octobre 2022
YACOUBI Zakaria et MRABET Omayma le 15 octobre 2022
GARCIA Jean-Marie et MILANO Cassandra Verane Jeanne le 15 octobre 2022
LAFFITTE Duane Dorian Arthur Charly et FERRY Constance Manuella Sophie Angèle Renée le 22 octobre 2022
POLO Jean-Michel Alain et PARISSE Vanessa Corinne Monique le 26 décembre 2022

ILS SE SONT PACSÉS

SANTAGUEDA Daniel, Vincent, Philippe et AKAR Emmeline, Dorothée le 09 juin 2022
CORDIER Maxime, Guillaume et MACEDO Célia, Chiara le 29 août 2022
ALVES Marcel, Bruno et FOURE Elsa, Marie, Anna le 22 septembre 2022
DUENAS Jean François et FOREST Christelle le 07 octobre 2022
FRESCHI Ludovic, François, Jean et LAVERNE Gwendolyn, Clémentine le 05 décembre 2022
DOUDAROFF Franck, Serge, Georges et PEREZ Yolande le 27 décembre 2022

HOMMAGE À MARCEL VIGUIER

Le village a perdu en 2022 un personnage emblématique. Marcel Viguié était un bon vivant, toujours à prêt à aider ses semblables. Passionné d'apiculture, il laisse un grand vide autour de lui. Il a rejoint son épouse Sylvette au paradis Orgonnais. A sa famille et ses amis nous renouvelons nos plus sincères condoléances.
L'équipe municipale

ILS NOUS ONT QUITTÉS

LIEUTAUD Yvonne, Léa, née BÉZAMAT le 07 juin 2022
AUZAS André, Emile le 08 juillet 2022
EL HASNAOUI Kaddour le 15 juillet 2022
CHERUBINI Jean, Michel le 18 juillet 2022
JADAS Bernard, Georges, Yves le 24 juillet 2022
MATHIEU Victor le 22 juillet 2022
BERTHE Paulette, Marie, née GAGGINI le 23 juillet 2022
HEBBARD Marc le 31 juillet 2022
PISTOL Henriette, Juliette, née HERMELLIN le 24 août 2022
DI MARCO Gennaro le 30 août 2022
ALLEMAND Pierre le 15 septembre 2022
GANDRIAUX Joseph, Etienne, Louis le 19 septembre 2022
VIGUIER Marcel, Jean le 06 octobre 2022
SÉBILLE Jean-Michel, René, Ernest le 14 octobre 2022
GARCIA Antonio le 31 octobre 2022
ROSE David, Robert le 15 novembre 2022
BARRONNIER Michel le 14 septembre 2022
MIROCOLO Ludovic, Marc, Benoît le 08 décembre 2022



HOMMAGE À JEAN-MICHEL SEBILLE

Jean-Michel, en 1975 tu t'es engagé au comité communal des feux et forêts par amour et protection des massifs de notre commune.

Tu as su transmettre la multitude de tes connaissances, tes valeurs, tes compétences, saison après saison, toujours dans l'action, et avec une disponibilité sans faille. Tu as été le papi de tous les bénévoles. Un brin nostalgique, un peu râleur mais quel bon cœur !!! En vigie tu savais situer d'un coup d'œil la moindre fumée suspecte, de patrouille en patrouille tu as été témoin de tous les incidents. Tu connaissais par cœur les moindres chemins, les moindres recoins d'Orgon. Parfois même tu te déplaçais en mission hors département : un feu, une inondation... ton aide, ta générosité n'avaient pas de limite. Tu aimais bien parler, rigoler, nous surnommer : nez de bœuf, chou, bichon, guermite, la blonde... Toujours un des premiers pour les apéros, les gueuletons, pour la communication en fait tout simplement pour PARTAGER les bons moments. ADIEU et MERCI Jean Michel, tu resteras pour nous notre incroyable Papi... Les membres de la Réserve Communale de Sécurité Civile

Jean-Michel, un de nos deux papys de la Réserve, était quelqu'un d'une gentillesse infinie. Dévoué pour son village il avait choisi d'intégrer le comité feux de forêt puis la Réserve communale pour servir et protéger nos concitoyens. Jean-Michel nous manque mais son souvenir restera longtemps gravé dans la mémoire du village, c'est pourquoi nous avons souhaité lui remettre la médaille de la Ville à titre posthume lors de la Cérémonie des Vœux 2023.

L'équipe municipale

